



PROGRAMME DE FORMATION EN PRESENTIEL

La non discrimination à l'accès au logement

PUBLIC VISE	Tout public professionnel de l'immobilier
PRE REQUIS	Aucun
OBJECTIFS	<p>Satisfaire à l'obligation de formation instaurée par le décret 2020-1259 du 14 octobre 2020 modifiant le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier</p> <p>Adapter sa pratique professionnelle en faveur de la lutte contre les discriminations</p> <p>Se sensibiliser aux risques encourus en cas de mise en jeu de la responsabilité du professionnel de l'immobilier</p>
DUREE	2 heures sur 1 jour
CONTENU	<p>LA NON DISCRIMINATION A L'ACCES AU LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none">• Présentation de la CHARTE RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS L'ACCES AU LOGEMENT• La discrimination : textes et sanctions applicables• Repérage des cas de discrimination par un professionnel mandataire du bailleur avec auto-évaluation de sa pratique professionnelle• Les outils à disposition des présumées victimes• Obligations du professionnel en matière de prévention des discriminations :<ul style="list-style-type: none">- L'information des bailleurs- L'information des candidats à la location- Nouvelles clauses dans les documents- La formation professionnelle- Les postures recommandées• Obligations du professionnel en matière de traitement des discriminations :<ul style="list-style-type: none">- Traitement des signalements- Devoir d'information• QUIZ d'EVALUATION DES ACQUIS• QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION A CHAUD
MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES	Présentation orale ouverte aux questions des stagiaires. Projection d'un diaporama pour visualiser les apports théoriques et suivre le fil conducteur. Alternance d'apports théoriques et de phases de mise en pratique (études de cas pratiques / simulations). Remise d'un support numérique à l'issue de la formation, synthétisant les apports théoriques de la formation.
INTERVENANT(E)S	Isabelle DALMON , juriste formatrice, consultante et médiatrice. Titulaire d'un DEA de droit des affaires, d'un master 2 en droit immobilier et du DU de médiation délivrés par l'UT1 Capitole. 25 ans d'expérience dans la formation juridique professionnelle continue ou initiale. Pratique du droit immobilier au travers d'expériences de transactions, locations, gestion locative, syndic bénévole de copropriété, crédits bancaires. Pratique du droit commercial dans les secteurs professionnels judiciaire et bancaire. Immatriculée au RSEIRL de TOULOUSE sous le n° 877 971 762 et enregistrée en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRECCTE sous le n°76310996131.

.../...



MODALITES D'EVALUATION

Fiche de présence à émarger par demi-journées de formation. Feedbacks du formateur et du groupe lors des phases de mise en pratique. Quiz permettant de valider les principaux apports théoriques à l'issue de la formation. Questionnaire de satisfaction en fin de formation sur le déroulement de l'action et les acquis de la formation.

SANCTION

Remise d'une attestation individuelle de fin de formation à l'issue de l'action.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation : présentielle et intra entreprise

Dates, lieu et horaires : selon convention

Tarif : selon devis et/ou tarif en vigueur sur le site <https://omyo.fr>

Nombre de personnes minimum et maximum : 5 à 10 participants maximum

Modalité et délai d'accès : L'accès en formation est conditionné par le versement d'un acompte par l'entreprise avant le démarrage de la formation.

Accès aux personnes porteuses de handicaps (nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la session) :

- Accessibilité de la salle de formation aux personnes à mobilité réduite, organisée dans l'entreprise, selon le besoin
- Aménagements possibles en fonction du type de handicap

CONTACTS STAGIAIRES

OMYO – B36 – 41 rue de Cugnaux – 31300 Toulouse

Sophie Gautier – sophie.gautier@omyo.fr - 06 63 08 09 40